

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 8 FEVRIER 2018

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE, Bernard SPROTTI, Marjolaine RAUZE, Frédéric PETITTA, Bernard ZUNINO, Georges JOUBERT, Nicolas MEARY, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Alain LAMOUR, Thérèse LEROUX, Bernard FILLEUL, Raymond BOUSSARDON, Claude BOUTIN, Gérard MARCONNET, Jean-Michel GIRAUDEAU, Philippe LE FOL, Gilles LELU, Jacqueline DIARD, Olivier LEONHARDT, Brahim OUAREM, Laurence MAZEAU, Celso LIBANIO COUTINHO, Maria DE JESUS CARLOS, Farid AMRANE, Danielle VADROT, Gaël FOUILLEUL, Michel PELTIER, Isabelle PERDEREAU, Didier JOUIN (à partir de 20h55), Cécile BESNARD, Jocelyne GARRIC, Jean-Michel BRUN, Marion LENFANT (jusqu'à 23h25), Philippe DUDIOT, Patrice LAFAGE, Sophie RIGAULT (à partir de 20h55), Joseph DELPIC, Irmgard ASTIER, Christian SOUBRA, Pascal FOURNIER, Martine BRAQUET, Véronique DABADIE, Martine THOMPSON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Christian BERAUD (pouvoir M. FOURNIER), Norbert SANTIN (pouvoir Mme LEROUX), Philippe ROGER (pouvoir M. PETITTA), Didier RAJOBSON (pouvoir M. BOUTIN), Véronique MAYEUR (pouvoir M. SPROTTI), Marion LENFANT (pouvoir Mme RAUZE à partir de 23h25).

Excusés :

Mesdames et Messieurs Thierry ROUYER, Jean POUCH, Christiane LECOUSTEY, Noémie HAZOUT, Gilles MARSOLLAS, Claude BOISSIERES, Christian KERVAZO, Annie LECLERC, Celia LEGENTY.

La séance est ouverte à 20h40

Hommage à Bernard DECAUX, décédé le 11 décembre dernier, ancien Maire de Brétigny-sur-Orge et 1er Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge de janvier 2003 à avril 2014, puis Conseiller Communautaire jusqu'en 2017.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame Laurence MAZEAU, nouvelle Conseillère Communautaire de Sainte-Geneviève-des-Bois, suite à la démission de Mme Elodie SOL.

Modification de l'ordre du jour : le point n°24 concernant la convention entre Cœur d'Essonne Agglomération et la Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour le recouvrement de la redevance assainissement sur la commune de Guibeville est retiré de l'ordre du jour et reporté au conseil de mars et proposition d'une motion appelant à un plan d'urgence pour les RER.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

1. Installation d'une nouvelle Conseillère Communautaire de Ste Geneviève des Bois suite à la démission d'Elodie SOL

- **DECLARE INSTALLEE** dans ses fonctions, Madame Laurence MAZEAU, Conseillère Communautaire de Ste Geneviève des Bois, au sein de l'assemblée de Cœur d'Essonne Agglomération.
- **DESIGNE** Madame Laurence MAZEAU dans la commission Action Sociale – Petite Enfance – Sports.

2. Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2017

3. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président

2017/121

Convention de partenariat 2017 avec l'association Essonne Active, portant sur la mise en œuvre du programme d'intérêt économique général de l'association sur le territoire de l'agglomération afin de recevoir les porteurs de projets lors de permanences, organiser des ateliers collectifs, participer aux projets et actions de coopération initiés par l'Agglomération (Montant : 15 000€ / Durée : 1 an)

2017/131

Convention de mise à disposition de locaux avec la M.D.S. (Maison Départemental des Solidarités), pour l'année 2017, relative aux permanences au sein de la Maison de Justice et du Droit (A titre gracieux)

2017/136

Convention de mise à disposition de locaux avec la M.D.S. (Maison Départemental des Solidarités), pour l'année 2017, relative aux permanences au sein de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi (A titre gracieux)

2017/182

Signature d'un bail dérogatoire avec la société DRONES-CENTER, pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (Montant du loyer : 3 187,45 € HT-HC par trimestre, un dépôt de garantie de 3 187,45 € HT et une provision de charges ajustée à 500,00 € HT par trimestre / durée : 12 mois)

2017/192

Conventions de mise à disposition de locaux avec la Chambre des Notaires de l'Essonne, pour l'année 2017, relatives aux permanences au sein de la Maison de Justice et du Droit et de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi (A titre gracieux)

2017/201

Convention de mise à disposition avec l'association Essonne MobilitéS, d'un bureau au sein de la Cité du développement économique et de l'emploi, pour une permanence hebdomadaire pour l'accompagnement des publics en démarche d'insertion (A titre gracieux)

2017/301

Contrat d'assurance avec la société CIRCLES GROUP SA, relatif à la programmation des spectacles de la saison Dedans-Dehors 2017-2018 du Théâtre Brétigny (Montant : 3 456,79 € majoré d'une cotisation de 720,76 € en cas de déclaration de sinistre et 25,00 € de frais de gestion)

2017/302

Avenant à la convention d'occupation précaire, pour le lot n°4 de l'Hôtel d'entreprises, au Techniparc avec la société KCT, afin de quitter le lot n°4 pour s'installer dans le lot n°1 à compter du 1er octobre 2017 (Montant du loyer : 2 567,63 € HT-HC par trimestre, un dépôt de garantie de 2 567,63 € HT et une provision de charges de 1 198,18 € TTC par trimestre / durée : jusqu'au 31 mai 2018)

2017/303

Contrat d'utilisation du service PAYBOX SYSTEMS avec la société POINT TRANSACTION SYSTEMS pour la billetterie de l'Espace Jules Verne afin de sécuriser les paiements sur internet (Montant annuel de la redevance 360€ TTC majoré des frais forfaitaires par transaction et 150,00 € TTC de frais de mise en service du Module Vendeur Paybox)

2017/304

Signature d'un bail à loyer libre avec la régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération, pour 10 locaux à usage de bureaux et 6 places de parkings situés aux Montatons (Montant du loyer : 9 360,00 € TTC par trimestre et une provision de charges de 7 488,00 € TTC / durée : 12 ans jusqu'au 30 avril 2029)

2017/306

Accord cadre à bons de commande relatif à l'entretien et la maintenance aux normes des aires de jeux et des équipements sportifs de Cœur d'Essonne Agglomération, avec la société RECRE'ACTION (Montant compris entre 40 000,00 € HT minimum et 640 000,00 € HT maximum pour la durée de l'accord-cadre / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an)

2017/307

Cession de véhicule Renault Kangoo immatriculé 617 ELR 91 à la société Garage Aléauto (Montant : 300,00 € TTC)

2017/311

1^{er} additif aux contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny pour la saison 2017-2018 (Montant n'excédant pas 80 000,00€)

2017/312

1^{er} additif aux contrats relatifs à la programmation du Centre d'art contemporain de Brétigny au cours du dernier semestre 2017 (*Montant n'excédant pas 80 000,00€*)

2017/314

Convention quadripartite avec la société Orange, La Défense Nationale et la société Eurocontrol, pour réaliser les travaux de dévoiement des réseaux de télécommunication dans le cadre de la vente des parcelles de La Base sur le secteur de la Tremblais à Fleury-Mérogis (*Montant à la charge de l'Agglomération : 83 564,20 € TTC*)

2017/316

Accord-cadre multi-attributaires relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les équipements de Cœur d'Essonne Agglomération de puissance supérieure à 36 kVa et prestations de services associés, avec les sociétés ENGIE, EDF et TOTAL ENERGIE GAZ (*Montant de 5 000 000,00 € HT maximum / Durée : 2 ans reconductible tacitement pour 2 ans*)

2017/319

Convention de formation « Colloque professionnel – L'oralité », avec l'organisme ZO & KI, à l'attention d'un agent du service petite enfance (*Montant : 95,00 € / Durée : 1 jour*)

2017/322

Convention de formation « Mise en place d'une nomenclature des marchés publics », avec l'organisme CIRIL, à l'attention de la directrice du pôle finances (*Montant : 160,00 € / Durée : ½ journée*)

2017/324

Accord-cadre relatif à l'évaluation de présence d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les enrobés, avec la société BATISCOPIE DOMOBAT EXPERTISES SAS (*Montant annuel de 200 000,00 € HT maximum / durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

2017/334

Convention de mise à disposition de l'auditorium du conservatoire à Arpajon, avec la commune d'Arpajon, dans le cadre de sa saison culturelle 2017-2018, pour un Récital de piano le 26 novembre 2017, Théâtre et magie pour jeune public le 4 février et Contes d'Afrique le 18 mars 2018 (*A titre gracieux*)

2017/339

Modification d'installation de la régie principale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Conservatoire de Breuillet de Cœur d'Essonne Agglomération, à compter du 1^{er} octobre 2017

2017/340

Convention de mise à disposition avec l'association BDE PaRif, d'un bureau au sein de la Cité du Développement, pour des permanences tous les 3emes mardi du mois, afin de proposer des outils et des dispositifs dans la cadre de l'accompagnement des entrepreneurs porté par le dispositif couveuse/incubation BGE PaRIF du territoire de Cœur d'Essonne (*A titre gracieux / durée : 1 an*)

2017/341

Convention de mise à disposition avec l'association Elles réussissent, d'une salle au sein de la Cité du Développement, pour des permanences tous les 3emes mardi du mois, afin de tenir des conférences et ateliers dans le cadre de l'accompagnement des entrepreneurs (*A titre gracieux / durée : 1 an*)

2017/342

Convention de prestations de services pour l'insertion des personnes privées d'emploi avec Action Emploi, pour l'année 2017 (*Montant annuel : 3 618,42 € / Durée : 1 an renouvelable de façon expresse*)

2017/343

Avenant n°1 au marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues Emile Zola et Gai Séjour aux abords de l'école Ferdinand Buisson à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec le groupement BATT (mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE, portant le montant du cout prévisionnel des travaux de 250 000,00 € HT à 332 910,10 € HT suite à l'évolution du projet lors de la phase Etude et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre de 17 050,00 € HT à 21 858,79 € HT soit une plus-value de 28,20 % du marché initial

2017/344

Avenant n°1 au bail dérogatoire avec la société TECHNI DRONE SAS, pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de proroger la durée de deux mois soit jusqu'au 31 décembre 2017 (*Aucune incidence financière*)

2017/345

Signature d'un bail dérogatoire avec l'association « Fédération Française de Char à Voile », pour le bureau n°2 de la pépinière d'entreprises au sein de la Cité du Développement (*Montant du loyer : 939,25 € HT-HC par trimestre et un dépôt de garantie de 626,17 € HT / durée : 12 mois*)

2017/346

Signature d'une convention d'occupation précaire avec la société Suretech Solutions SAS, pour le lot n°4 de l'Hôtel d'entreprises, au Techniparc (*Montant du loyer : 1 205,12 € HT-HC par trimestre, un dépôt de garantie de 1 205,12 € HT et une provision de charges de 566,99 € TTC par trimestre / durée : 2 ans renouvelable 1 fois sans pouvoir excéder 72 mois consécutifs*)

2017/348

Convention de Formation avec l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne (AD PEP91) pour trois sessions de formation, les 18 novembre 2017, 13 janvier et 10 février 2018 dans des locaux mis à disposition par l'Agglomération (*Montant global et forfaitaire : 2 890,00 € dont 50% acquitté par l'Agglomération soit 1 445,00 €*)

2017/349

Avenant n° 1 au marché relatif à l'accompagnement à la mise en œuvre de la conférence intercommunale du logement et de la convention d'équilibre territorial, avec la société Espacité, afin de prolonger le délai d'exécution du marché de 12 mois (*Aucune incidence financière*)

2017/351

Demande de subvention à Ile-de-France Mobilités pour la mise en accessibilité de 3 points d'arrêt sur la ligne S4 situés sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

2017/352

Accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance des portes, portails et barrières automatiques dans différents bâtiments communautaires, avec la société ERI (*Montant compris entre 2 000,00 € HT minimum et 200 000,00 € HT maximum pour la durée de l'accord-cadre / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

2017/353

Adhésion au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), pour les Services de Communication Electroniques (GCSCE) afin de bénéficier de la mutualisation des achats de ces services (*Cotisation annuelle : 2 400,00 €*)

2017/360

Demande de subvention auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de l'Ademe dans le cadre de la candidature de l'Agglomération à l'appel à projets du Programme national pour l'alimentation (PNA) visant à élaborer un projet alimentaire territorial (*Montant de l'aide : 70 000,00 € pour un budget prévisionnel estimé à 100 000,00 €*)

2017/361

Avenant n° 1 au marché relatif à l'accompagnement en marketing et conception/ réalisation du stand de cœur Essonne Agglomération dans le cadre du SIMI 2017, avec le groupement Paul MORGAN (Mandataire) / ARCHIPTERE SAS, afin de prendre acte de la liquidation judiciaire de la société Paul MORGAN et d'organiser la poursuite de l'exécution du contrat dans le cadre d'un groupement réduit avec la société ARCHIPTERE, portant le montant de 69 790,00 € HT à 57 883,00 € HT soit une moins-value de 17,06 % du marché initial

2017/363

Marché subséquent relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les équipements de Cœur d'Essonne agglomération de puissance supérieure à 36 kVa et prestations de services associés, avec l'entreprise EDF (*Montant estimatif de 462 326,93 € HT sans dépasser le maximum de 5 000 000,00 € HT fixé dans l'accord-cadre / Durée : 2 ans*)

2017/364

Conventions de partenariat avec l'organisme SONERGIA permettant d'obtenir et de valoriser des certificats d'économies d'énergie (CEE) classiques et des CEE « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) dans le cadre du programme « PRO-INNO-08 » du Journal Officiel de la République Française du 26 février 2017

2017/365

Convention de partenariat avec la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération relative au remboursement des dépenses engagées par la communauté d'agglomération dans le cadre de la création de la Régie publique de l'eau (*Total : 298 206,74 €*)

2017/366

Avenant n° 1 au marché n°2015-32 de prestation d'exploitation des installations thermiques et techniques des bâtiments de la Communauté des Communes de l'Arpajonnais pour le lot n°1 : Entretien et exploitation P2 et P3 des installations thermiques des bâtiments, avec la société DALKIA, portant le montant de 45 771,71 € HT/an à 37 591,40 € HT/an soit une moins-value de 17,87 % du marché initial

2017/367

Marché relatif à la prestation d'assurance «Risques statutaires du personnel», avec le groupement d'entreprises ASSURANCE PILOT (mandataire) / CBL INSURANCE EUROPE DAC (*Taux de prime à 0,93 % qui appliqué à l'assiette de prime prévisionnelle de 15 153 305€ (indiqué sur l'acte d'engagement) donne un montant de prime provisionnelle de 140 925,74 € / durée : 5 ans*)

2017/370

Avenants au marché relatif aux travaux d'aménagement de la médiathèque de Saint-Michel-sur-Orge :

- Avenant n° 2 au lot 4 : Menuiserie aluminium – Occultations, avec la société REITHLER SAS, portant le montant de 362 047,40 € HT à 368 238,40 € HT soit une plus-value de 1,71 % du marché initial
- Avenant n° 3 au lot 8 : Menuiserie bois – Agencement, avec la société Menuiserie ROUGEOT ART DES BOIS, portant le montant de 358 160,07 € HT à 378 679,00 € HT soit une plus-value de 5,73 % du marché initial
- Avenant n°1 au lot 9 : Doublage – Cloisons sèches – Plafonds suspendus, avec la société SORBAT 77, portant le montant de 253 722,00 € HT à 257 147,40 € HT soit une plus-value de 1,35 % du marché initial
- Avenant n° 2 au lot 10 : Revêtement de sols, avec la société BOUGET SAS, portant le montant de 206 000,00 € HT à 189 735,00 € HT soit une moins-value de 7,9 % du marché initial

2017/371

Convention de mise à disposition avec DRONES CENTER, pour le hangar RICHET, Base aérienne 217 au Plessis-Pâté, pour réaliser des essais de vol de drone (*Montant du loyer : 75,00 € la demi-journée / durée : jusqu'au 31 mars 2018*)

1 contrat dans le secteur de la Petite enfance

Contrat d'intervention avec Carole COTTE, psychologue, pour la mise en place de supervision professionnelle, à l'attention des responsables de Halte-Garderie, d'octobre à décembre 2017 (*Montant : 174,00 €*)

5 contrats d'animations à la médiathèque Les Lavandières à Leuville-sur-Orge :

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'exposition "Plumes & Cie", du 9 janvier au 27 février 2018 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'exposition "Babar, Harry Potter & Cie. Livres d'enfants d'hier et d'aujourd'hui", du 13 avril au 29 juin 2018 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'exposition "Nos Héros préférés", du 13 avril au 29 mars 2018 (*A titre gratuit*)

Contrat de cession avec l'association « Lézards Dorés », pour la représentation du spectacle "Momochidori ou contes des 1000 oiseaux", le 13 janvier 2018 (*Montant : 800,00 €*)

Contrat d'intervention avec Patricia PENALVER, sophrologue, pour l'organisation de deux séances découvertes de la sophrologie, les 3 février et 8 septembre 2018 (*A titre gratuit*)

4 contrats d'animations à la médiathèque Maria Socard-Bocquel à Saint-Germain-lès-Arpaion :

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'exposition "Précieux sommeil", du 6 mars au 27 avril 2018 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "La boîte à comptines", du 6 février au 9 mars 2018 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Jojo la mèche", du 6 mars au 3 avril 2018 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Un grand cerf", du 6 mars au 3 avril 2018 (*A titre gratuit*)

4 contrats d'animations à la médiathèque André Chedid à Villemoisson-sur-Orge :

Convention avec AFMD91 (Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation), pour l'organisation de l'exposition « La Déportation dans les camps nazis 1933-1945 », du 6 au 17 février 2018 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Grandes résistantes contemporaines", du 13 au 30 mars 2018 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Visages d'Afrique", du 13 au 30 mars 2018 (*A titre gratuit*)

Contrat d'intervention avec l'association Art-Thérapie Virtus, pour l'organisation de deux ateliers d'art-thérapie « Attrape rêves », le 13 janvier 2018 (*Montant : 175,00 €*)

4 contrats d'animations à la médiathèque Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge :

Convention d'intervention avec les Editions GALLMEISTER, pour l'organisation d'une rencontre le 27 janvier 2018 et d'une exposition de photographies du 9 janvier au 3 février 2018 (*Montant : 66,10 €*)

Contrat d'intervention avec l'association Les Kids des étoiles, pour l'organisation d'ateliers autour de la thématique d'Harry Potter : Chorale, danse et magie « la Harry Potter Book Night », le 1^{er} février 2018 (*Montant : 300,00 €*)

Contrat de cession avec l'association CORDYLINE, pour la représentation du spectacle "Les rêves d'Eoline", le 4 avril 2018 (*Montant : 510,00 €*)

Convention d'intervention avec Dora LONDONO YONNET, pour l'organisation de trois ateliers d'initiation au massage, dans le cadre du festival de la petite enfance, les 22 mars et 7 avril 2018 (*Montant : 370,00 €*)

4 contrats d'animations dans les bibliothèques François Mauriac et Honoré de Balzac à Sainte-Geneviève-des-Bois :

Convention d'intervention avec Virginie GIMARAY, pour l'organisation d'une conférence d'histoire de l'art « André Derain, 1940-1944 : la décennie radicale », le 27 janvier 2018 (*Montant : 250,00 €*)

Contrat d'intervention avec l'association Philosopher dans la cité, pour l'animation de huit cafés-philo, les 13 janvier, 3 février, 10 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 6 octobre et 10 novembre 2018 (*Montant : 1320,00 €*)

Contrat d'intervention avec l'entreprise REACREATION, pour l'organisation de cinq ateliers de couture pour la création d'un tapis à histoire sur le thème de Noël, les 13, 20 et 27 janvier, 3 et 10 février 2018 (*Montant : 750,00 €*)

Contrat de cession avec l'entreprise TCHEKCHOUKA, pour le droit d'exploitation du spectacle "Biviou raconte", le samedi 3 février 2018 (*Montant : 650,00 €*)

3 contrats d'animations à la médiathèque Elsa Triolet à Fleury-Mérogis :

Contrat de cession avec la Compagnie GOUTES-Y-DONC, pour trois représentations du spectacle "La plage aux chansons", dans le cadre de l'action culturelle Trois P'tites Notes de Musique, les 13 janvier, 14 avril et 26 mai 2018 (*Montant : 1 350,00 €*)

Contrat de cession avec la Compagnie GOUTES-Y-DONC, pour une représentation du spectacle "La plage aux chansons", dans le cadre de l'action culturelle Festival Petite Enfance, le 7 avril 2018 (*Montant : 500,00 €*)

Contrat de cession avec la société COLLECTIVISION, pour le droit d'exploitation de la vidéo "Bataille géante de boules de neige de Jean François Pauliot", le 27 janvier 2018 (Montant : 145,91 €)

2 contrats d'animations à la médiathèque de Brétigny-sur-Orge :

Contrat de cession avec la société TOHU BOHU, pour la représentation du spectacle « Coucou », le 21 mars 2018 (Montant : 414,20 €)

Contrat d'intervention avec Emmanuel FARGES, conférencier, pour l'organisation de la conférence d'actualité « Les politiques contre le réchauffement climatiques », le 27 janvier 2018 (A titre gratuit)

1 contrat d'animation à la médiathèque Jacques Prévert à Villiers-sur-Orge :

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation " Hou Hou ! ", du 2 mars au 6 avril 2018 (A titre gratuit)

1 contrat d'animation de la médiathèque de Longpont-sur-Orge :

Contrat de cession avec La Bande à Grimaud, pour la représentation du tour de contes « Anatole Le Braz et Autres Breagnes », le 26 janvier 2017 à la salle du conseil de la Mairie de Longpont-sur-Orge (Montant : 730,00 €)

1 contrat d'animation pour la médiathèque de Cheptainville :

Convention d'intervention avec Léa CERVEAU, pour l'organisation de deux ateliers « Massage bébé, dans le cadre du Festival Petite Enfance, les 27 et 30 mars 2018 (Montant : 300,00 €)

La délibération suivante est adoptée par 46 voix et 1 contre (Monsieur FOUILLEUL) :

4. Modification d'un représentant de Cœur d'Essonne Agglomération à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

➤ **DESIGNE** Monsieur Bernard SPROTTI membre de la CCSPL, fixant ainsi la nouvelle composition de la commission :

- Eric BRAIVE, Président de droit,
- Sylvain TANGUY
- Bernard SPROTTI
- Bernard FILLEUL
- Alain LAMOUR
- Philippe LE FOL

➤ **DIT** que les représentants des associations locales nommés par délibération du 18 février 2016 demeurent les mêmes.

Les trois délibérations suivantes sont adoptées par 46 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) :

5. Désignation du représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au Centre Local d'Information et Coordination gérontologique (CLIC) Orgessonne

➤ **DESIGNE** Monsieur Raymond BOUSSARDON, Vice-Président chargé de l'action sociale et de la petite enfance, représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au Conseil d'Administration du Centre Local d'Information et Coordination gérontologique (CLIC) Orgessonne

6. Transformations de postes

7. Transformation de poste de Régisseur à l'Espace Jules Verne

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

8. Ratios d'avancements de grade et critères internes d'avancement de grade et de promotion interne

Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 48 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) :

9. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 – budget principal et rapport du Développement durable 2017

➤ **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel de développement durable de Cœur d'Essonne Agglomération.

➤ **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Rapport d'Orientation Budgétaire du Budget Principal de Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2018.

10. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 – Budget annexe BA217

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe « Base aérienne 217 » pour l'année 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

La délibération suivante est adoptée par 48 voix et 1 contre (Monsieur FOUILLEUL) :

11. ZAC Mare aux Bourguignons Egly : approbation du dossier de réalisation modificatif

- **APPROUVE** le dossier de réalisation modificatif n°1 de la ZAC de la Mare aux Bourguignons.
- **INDIQUE** que, conformément à l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Cœur d'Essonne Agglomération et en Mairie d'Egly, et que mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code général des Collectivités territoriales.

Le dossier peut être consulté tous les jours, aux heures d'ouverture des bureaux, au Service Aménagement de Cœur d'Essonne Agglomération (28 avenue de la Résistance - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois) et à la mairie d'Egly.

- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

12. Aménagement du site de l'ex BA217 : cession d'un terrain complémentaire appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération à la société PARCOLOG

- **AUTORISE** la cession d'une emprise d'environ 2 749 m² à la société PARCOLOG, ou toute personne morale que cette dernière souhaiterait se substituer pour la réalisation de ce projet aux conditions équivalentes, à prendre sur la parcelle cadastrée C 80 d'une contenance de 49 ha 88 a 51 ca situés sur la commune du Plessis-Pâté, pour un prix global de 192 430 euros soit 70€ HT le m². Cette cession de bande de terrain supplémentaire porte à environ 99.999m² la contenance totale pour la réalisation du projet PARCOLOG, soit 7.192.360 € HT.

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.

13. Convention de coopération avec Eurocontrol pour le développement de la filière drone sur la Base

- **APPROUVE** l'accord de coopération de partenariat et ses annexes avec Eurocontrol pour le développement de la filière drone ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites au budget annexe de la base aérienne.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 48 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) :

14. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 – Budget annexe Parcs d'Activités

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientation Budgétaire du budget annexe « Parcs d'activités » pour l'année 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

15. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 – Budget annexe Hôtel d'Entreprises

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du débat d'orientation budgétaire du budget annexe « Hôtel d'entreprises » pour l'année 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

16. Cession – Propriété appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération – Emprise foncière de 2 256 m², dénommée « Lot I », composée des parcelles ZA 464, ZA 465, ZA 466 et ZA 467 – Zone de la Mare du Milieu – Guibeville

- **DECIDE** de vendre lot dénommé « Lot I », propriété de Cœur d'Essonne Agglomération, d'une surface totale de 2 256 m², se composant des parcelles ZA 464, ZA 465, ZA 466 et ZA 467, au prix suivant :
 - Pour la parcelle ZA 464, d'une surface totale de 1 852 m², 55 euros le m², TVA sur marge incluse, soit un montant de 101 860 euros,
 - Pour les parcelles ZA 465, ZA 466, et ZA 467, d'une superficie totale de 404 m², 55 euros le m², soit un montant de 22 220 euros, étant précisé que le prix de cette parcelle n'entre pas dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la promesse de vente correspondante et l'acte authentique, ainsi que tout document afférent à la vente de ces parcelles.

La délibération suivante est adoptée par 44 voix et 5 abstentions (Mesdames et Messieurs ASTIER, DELPIC, FILLEUL, RIGALT et SOUBRA) :

17. Adaptation des modalités des aides OPAH de Cœur d'Essonne Agglomération et des communes pour 2018

- **DECIDE** d'adapter les modalités des aides de l'OPAH de Cœur d'Essonne Agglomération jusqu'à la fin de la convention le 31/08/2017, et dans la perspective éventuelle d'une nouvelle opération programmée.
- **DIT** que l'avenant n°3 au règlement d'attribution des aides communautaires et communales pour mettre en œuvre ces adaptations, entrera en vigueur dès adoption de la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

18. Création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

- **DECIDE** la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- **APPROUVE** la composition de l'instance plénière du CISPD comme suit :
- Les membres de droit :
 - Le Président de l'agglomération ou son représentant ayant délégation dans le domaine concerné
 - Le Préfet de l'Essonne ou son représentant
 - Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou son représentant
 - Le Procureur de la République ou son représentant
 - Les maires des communes membres de l'agglomération
 - Les représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet
 - Les représentants des associations, d'établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports, de l'action sociale, de la santé, de l'action économique et solidaire désignés par le Président du CISPD, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document se rapportant à la création de cette instance.

19. Transports scolaires – Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves avec le STIF – période 2018-2022

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de compétence du STIF pour les services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) pour la période 2018-2022.

La délibération suivante est adoptée par 48 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) :

20. Rapport d'Orientations Budgétaires – Budget annexe Assainissement & Eau

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Annexe Assainissement et Eau pour l'année 2018 sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

Les trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

21. Demande de retrait de droit commun de Cœur d'Essonne Agglomération du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE) pour l'exercice de la compétence eau potable au 1er janvier 2019

- **DECIDE** de demander le retrait de Cœur d'Essonne Agglomération du SIARCE, selon la procédure de droit commun, pour l'exercice de la compétence distribution d'eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

22. Demande de retrait de droit commun de Cœur d'Essonne Agglomération du Syndicat Intercommunal pour l'Adduction de l'Eau Potable de la Région d'Angervilliers (SIAEP de la Région d'Angervilliers) pour l'exercice de la compétence eau potable au 1er janvier 2019

- **DECIDE** de demander le retrait de Cœur d'Essonne Agglomération du SIAEP de la Région d'Angervilliers, selon la procédure de droit commun, pour l'exercice de la compétence distribution d'eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

23. Demande de retrait de droit commun de Cœur d'Essonne Agglomération du SIVOA pour l'exercice de la compétence assainissement au 1er janvier 2019

- **DECIDE** de demander le retrait de Cœur d'Essonne Agglomération du SIVOA, selon la procédure de droit commun, pour l'exercice des missions de contrôle des raccordements, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, et de contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le territoire des communes d'Ollainville et de Bruyères-le-Châtel, à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

25. Rapport d'activités 2016 du SIPPAREC

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2016.

La délibération suivante est adoptée par 48 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) :

26. Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 – Budget annexe de l'Espace Jules Verne

- **PREND ACTE** par le vote de l'assemblée du Débat d'Orientations Budgétaires du Budget-annexe « Espace Jules Verne » pour l'année 2018 sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

27. Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de voirie de la rue des Buttes Réault à Breuillet

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de voirie de la rue des Buttes Réault à Breuillet, pour un montant total de 1 294 879,00 € H.T. soit 1 553 854,80 € T.T.C. (études et travaux) correspondant à la part voirie relevant de la compétence de Cœur d'Essonne.

Les trois délibérations suivantes sont adoptées par 48 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) :

28. Ouverture de crédits 2018 – Budget Principal – Rectificatif

- **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider et mandater, sur les chapitres 20 et 21, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, suivant le tableau ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	crédits budget n-1 hors restes à réaliser	1/4 des crédits du budget N-1
20	Immobilisations incorporelles	790 025,00	197 506,25
21	Immobilisations corporelles	27 900 345,43	6 975 086,36

et à liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice 2017 par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme du 28 mars 2012.

29. Ouverture de crédits 2018 – Budget annexe BA217- Rectificatif

➤ **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider et mandater, sur les chapitres 20 et 21, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, suivant le tableau ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	crédits budget n-1 hors restes à réaliser	1/4 des crédits du budget N-1
20	Immobilisations incorporelles	3 210 012,86	802 503,22
21	Immobilisations corporelles	24 719 885,00	6 179 971,25

30. Ouverture de crédits 2018 – Budget annexe Assainissement – Rectificatif

➤ **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider et mandater, sur le chapitre 21, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, suivant le tableau ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	crédits budget n-1 hors restes à réaliser	1/4 des crédits du budget N-1
21	Immobilisations corporelles	9 027 917,51	2 256 979,38

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

31. Décharge de responsabilité d'un régisseur – sursis de paiement – Rectificatif

- **EMET** un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse déposée par Madame CHASSANG Amélie, régisseur de l'Espace Nautique de SGDB, pour un montant total de 250.70 €, suite au compte-rendu d'infraction du 10.08.2017.
- **DECIDE DE PRENDRE** en charge sur le budget principal la totalité de cette somme, à savoir **250.70 €**.
- **ACCEPTE** la demande de sursis de paiement jusqu'à la réponse du Ministère de l'Economie.

La délibération suivante est adoptée par 48 voix et 1 contre (Monsieur FOUILLEUL) :

32. Avenant N°3 à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune d'Ollainville, l'EPFIF et Cœur d'Essonne Agglomération

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 de prolongation à la convention d'intervention foncière tripartite conclue entre l'EPFIF, la commune d'Ollainville et Cœur d'Essonne Agglomération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

33. Adhésion à la charte qualité des réseaux d'assainissement proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement)

- **AUTORISE** le Président à adhérer à la charte qualité des réseaux d'assainissement proposée par l'ASTEE.

La délibération suivante est adoptée par 48 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) :

34. Attribution des marchés de travaux relatifs à la construction d'un équipement public à Ste Geneviève des Bois

- **AUTORISE** la SORGEM à signer les marchés pour les travaux de construction de la médiathèque communautaire à Sainte-Geneviève-des-Bois selon les modalités suivantes :
 - **Lot 1** Gros œuvres fondations – structure – charpente métallique avec le groupement DUBOCQ /VILLEQUIN, représenté par son mandataire la société DUBOCQ sise rue du CDB 91770 SAINT VRAIN pour un montant global et forfaitaire de 2 405 203.00€ H.T
 - **Lot 2** Couverture étanchéité avec la société CRUARD COUVERTURE SAS sise 3 rue des Sports 53360 SIMPLE pour un montant global et forfaitaire de 576 357.98€ H.T

- Lot 3 Traitement des façades – menuiseries extérieures – occultations avec la société SARMATES sise 5 rue Nicéphore Niepce 91420 MORANGIS pour un montant global et forfaitaire de 1 717 554.17€ H.T
- Lot 4 Cloisons – doublages –Faux plafonds plâtre- plafonds suspendus - peinture avec la société SERTAC sise 7 rue Salvador Allende 91120 PALAISEAU pour son offre base pour un montant global et forfaitaire de 535 234.40€ H.T
- Lot 6 Revêtements des sols – revêtement mural – céramique avec la société BOUGET sise 33 avenue de la Commune de Paris 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE pour sa variante n° 2 pour un montant global et forfaitaire de 201 488.90€ H.T
- Lot 8 Plomberie – sanitaire – chauffage – ventilation – climatisation avec la société ATOUT FLUID CLIMATISATION sise 32 rue du Bel Air 94400 VITRY-SUR-SEINE pour un montant global et forfaitaire de 715 838.84€ H.T y compris la prestation supplémentaire éventuelle de 4 976.46€ H.T qui est retenue
- Lot 9 Electricité courants forts et courants faibles avec la société ALTELEC sise 2 rue des Piverts 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE pour un montant global et forfaitaire de 547 131.93€ H.T
- Lot 10 Ascenseur avec la société SERVICOM sise 10 rue Levassor 78130 LES MUREAUX pour un montant global et forfaitaire de 34 229.00€ H.T
- Lot 11 VRD Plantations avec la société STRF sise 57 rue la Libération 91590 BOISSY-LE-CUTTE pour un montant global et forfaitaire de 636 063.24€ H.T y compris la prestation supplémentaire éventuelle de 24 647.50€ H.Y qui est retenue

➤ **PRECISE** que la durée prévisionnelle du chantier pour les travaux de construction d'aménagement d'un équipement public à Sainte-Geneviève-des-Bois est de 19 mois.

La motion suivante est adoptée à l'unanimité :

35. PROJET DE MOTION : Appelant à un Plan d'Urgence pour les RER

➤ **DEMANDE** un plan d'urgence en faveur des RER rassemblant l'État, la Région, les Départements et les opérateurs, pour permettre le retour immédiat de moyens humains, techniques et financiers à la hauteur des enjeux.

La séance est levée à 23h40

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 15 février 2018.

*Le présent extrait a été affiché
ce jour à proximité de la porte
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.*

Le Président,

Eric BRAIVE.

